sujet parmi mes artistes paraissait ne pas plaire, je me ferais un devoir de le remplacer.

» Des décors aussi frais que possible, une mise en scène soignée jusque dans les moindres détails, compléteront l'interprétation consciencieuse des ouvrages.

» Plusieurs professeurs de l'Ecole nationale de musique ont consenti à prêter leur concours à l'orchestre, exclusivement composé d'exécutants de Roubaix. C'est dire que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour mériter vos suffrages sur ce point comme sur les autres.

» Pour la saison d'hiver qui commencera le 1er septembre prochain, je joindrai à l'opérette, au drame, à la haute comédie, au grand vaudeville, des opéras-comiques, tels que : *La fille du régiment*, *Les dragons de Villars*, *Le voyage en Chine*, *Le brasseur de Preston*, *Le premier jour de bonheur* (Auber), etc., etc. La troupe sera augmentée en conséquence. Je prendrai la liberté de vous en présenter, en temps utile, le nouveau tableau : ténor, chanteuse, baryton, basse, trial, cadre de chœur, orchestre.

» Dès le 30 de ce mois, j'ai l'intention de donner une représentation tous les soirs, sauf le vendredi, de façon à retenir en ville la population flottante et à offrir aux diverses classes une distraction quotidienne permettant, à chacun de choisir son jour. Le Théâtre de Roubaix deviendra alors un théâtre local par excellence et il justifiera pleinement son titre.

» Cette tentative qui n'est pas sans risques pour moi, recevra, je ne veux pas en douter, l'encouragement de tous.

» Afin de faciliter l'accès du théâtre à tout le monde, je maintiens le prix des places précédemment fixé. De plus, je crée, pour tous les soirs, sans exception, à partir de dix heures, le billet de demi-place.

» J'établis, en outre, un service de cartes d'abonnements ou billets de famille de six places. Ces cartes, aux deux tiers des prix ordinaires, seront pourvues de tickets à détacher au contrôle par le titulaire, par un ou plusieurs à sa volonté.

» J'installe, le long de la rue Richard-Lenoir, un second bureau de distribution des places pour éviter l'encombrement.

» Les représentations ne commenceront pas avant huit heures, et elles seront toujours terminées pour minuit. Je pense ainsi répondre au désir de la grande majorité.

» Des matinées classiques et scientifiques ; rien ne sera négligé pour les rendre attrayantes et profitables.

» La scène du Théâtre de Roubaix est à la disposition de tout auteur ou compositeur de la contrée qui désirerait y faire représenter ses œuvres. Je m'estimerai toujours heureux de mettre en pratique le principe de la décentralisation, dont l'application a si souvent produit de féconds résultats.

» Toute manifestation charitable trouvera en moi un zélé collaborateur. Le soulagement de l'infortune est inscrite en tête de mon programme. La salle est donc ouverte, sans conditions, à toute société de Roubaix ou des environs qui demanderait de l'utiliser pour quelque fête de bienfaisance.

» Comme innovation intéressante dans l'agencement général, je ferai remarquer le foyer-promenoir du premier étage transformé en un véritable jardin par M. Jules Willem, horticulteur roubaisien des plus connus. Une exposition permanente de peintures et de photographies par les artistes de la ville, ajoutera à l'ornementation de ce foyer où les dames pourront se reposer agréablement pendant l'entr'acte.

» Les fumeurs ne sont pas été oubliés. J'ai fait aménager le péristyle à leur intention toute spéciale, et ils ne se verront plus dans la nécessité de sortir du théâtre.

» Les chaleurs de l'été seront combattues puissamment par un système de ventilation assurant à la salle une température toujours fraîche, toujours égale. Pendant l'hiver des appareils de chauffage perfectionnés procureront les mêmes avantages contre l'envahissement du froid.

» Dans la confiance que vous voudrez bien agréer cette nouvelle organisation, objet de tous mes efforts, je vous présente, mesdames, messieurs, mes salutations les plus respectueuses et les plus dévouées. »

Cirque Fanny Lehmann. — On nous communique la note suivante :

« Vu le festival international qui doit avoir lieu à Croix dans l'après midi d'aujourd'hui, il n'y aura à l'hippodrome qu'une seule représentation ce soir à 8 heures 1/2. Cette représentation qui promet d'être plus brillante, sera terminée par le grand succès : *Zaïpacre 117*, grande pochade bouffe.

» Demain lundi 26 soirée d'adieux de la troupe. »

Théâtre des Nations. — M. Casti, directeur du Théâtre des Nations avant de quitter notre ville, donnera lundi prochain 27 courant, une représentation offerte aux dames de Roubaix.

Chaque dame ou demoiselle accompagnée d'un cavalier entrera gratuitement, deux dames ensemble ne paieront qu'une place.

Théâtre Delhaye. — Samedi et dimanche, pour les adieux, à 3 heures et à 8 heures. — Succès : Une fête au Tonkin, divertissement populaire, nouvelle pantomime. — Moitié prix à toutes les places.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

— *M. Baligand*, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Escandœuvres, est nommé aumônier de l'Hospice de Seclin ; M. Gabriel, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur à Tourcoing, est nommé vicaire à Vieux-Rengt.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 25 mai

Présidence de M. HEDDE, vice-président

La vitrioleuse de Roubaix. — Cette affaire est encore trop récente pour que nous insistons longuement. Rappelons-en très brièvement les faits.

La femme Charlotte Hoste avait vécu maritalement pendant de longues années avec un fitier dont elle avait eu deux enfants.

Abandonnée par lui, Charlotte Hoste, qui est mère de huit enfants alla le trouver et le supplia de venir à son aide. Sur son refus, la pauvre femme exaspérée lui lança à la tête une bouteille de vitriol qu'elle tenait à la main. Ce fut elle qui fut le plus grièvement atteinte.

Après plaidoirie de Me Delesalle, désigné d'office, le tribunal le condamne à 6 mois de prison.

Episode du vol de Fâches. — On se rappelle du vol de 15 000 francs commis par Charles Duhainaut et son cousin Lerouge au préjudice de M. Duhainaut, maire de Fâches et père de l'un des coupables.

Lerouge comparaît de nouveau aujourd'hui, comme prévenu de complicité d'un vol antérieur, vol d'une somme de 600 fr. commis également au préjudice de M. Duhainaut par son fils Charles.

La loi ne permet pas au ministère public de poursuivre les enfants qui volent leurs parents, c'est ce qui explique la présence de Lerouge sur le banc des prévenus, alors que Charles Duhainaut n'est assigné que comme témoin.

Le gouge affirme qu'il ignorait la provenance de l'argent ; Duhainaut soutient le contraire.

Lerouge est condamné à 4 mois de prison ; le Tribunal dit que cette peine se confondra avec celle qu'il subit actuellement.

Vol de pommes de terre. — Madame Tacq, née Florine Florin, habitant à Roubaix, Grande-Rue, avait confié 450 kilos de pommes de terre au nommé Charles Cassier.

Celui-ci s'empressa de les vendre : quant à l'argent du prix de vente, va-t-en voir s'ils viennent, Jean. Cassier, à l'audience, reconnaît bien avoir reçu les 450 kilos de pommes de terre, mais il ajoute qu'il les a payés.

Malgré tous ses efforts, Cassier ne convainct pas le Tribunal qui le condamne à 2 mois de prison et 25 francs d'amende.

Vol d'un pantalon. — Hector Cléry, âgé de 17 ans, demeurant rue Vaucanson à Roubaix, s'est adjugé un pantalon noir, appartenant à un brave homme qui demeure au n° 57 de la rue du Chemin de Fer.

Le prévenu reconnaît les faits.

Le Président : Quelle était la valeur de ce pantalon?

Le témoin : Je l'ai payé une trentaine de francs ; il a de l'usage, mais il est encore bon, si vous voulez le voir, justement je l'ai mis exprès...

Et le témoin s'avançant gracieusement vers le tribunal, lève la jambe le plus haut qu'il lui est possible, afin de permettre aux magistrats de constater de visu l'état dudit pantalon.

Le tribunal, suffisamment édifié sur la valeur de l'*inexpressible* du témoin, condamne Cléry à 1 mois de prison.

Prévenue ou témoin ? — « Louise Peters ! » clame la voix sonore de l'huissier de service.

Immédiatement une petite bonne mère vient s'échouer sur le banc d'infamie.

« Jeanne Vanackère ! Approchez, les témoins ! » crie de nouveau l'huissier.

Pas de réponse ; défaut est donné contre la femme Vanackère qui ne comparaît pas quoique régulièrement assignée.

Le Président, à la petite mère : Vous vous appelez Louise Peters ? — La petite mère, hochant la tête : Peters.

Le Président : Où êtes-vous née ? à Lille ? — La petite mère : A Vraken.

Le Président : Comment à Vraken, vous avez bien 27 ans. — La petite mère : 42 passés.

Le Substitut : Ce n'est pas la prévenue, Monsieur.

Le Président : C'est le témoin, la femme Vanakère.

Le Président : Vous n'êtes pas Louise Péters ? — La petite mère : Si, Louise Péters.

Ce dialogue intéressant dure quelques bonnes minutes ; à la fin, la petite mère finit par reconnaître qu'elle n'est pas la prévenue, mais le témoin.

M. le Président procède alors à son interrogatoire : après de laborieux efforts, on finit par apprendre que Louise Peters a voulé le mobilier d'une chambre, appartenant à Mme Vanackère.

Louise Péters est condamnée par défaut à 6 mois de prison.

Voleur et souteneur. — Enfin le Tribunal condamne à 13 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour un sieur Delmaet pour complicité de vol et le fait de vivre de la prostitution d'autrui.

MAITRE POINTU

PETITE CORRESPONDANCE

A un lecteur assidu du « Journal de Roubaix. » — Non.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 25 mai 1889

Présidence de M. le Conseiller MAUPLASTRE. — Ministère public : M. BLONDEL, avocat général.

2e affaire

Le vitriol à Roubaix

INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉ

Petit s'est défendu sur un ton pathétique. Il nie à la fois l'inceste et le crime du 5 février ; il se présente lui-même comme un coquin, mais d'après lui, ce scélérat n'a pas fait ce qu'on lui reproche.

Donnons une idée de ses réponses. S'adressant à M. le commissaire Legrand, il ne craint pas de s'écrier : « Oh ! M. le commissaire, le Christ est là. Si le Christ pouvait parler, il révélerait votre mensonge. Vous avez un cœur ; vous êtes un homme je suppose. Moi, je suis un misérable ; mais vous avez une conscience et si j'en ai pour 20 ans, toujours vous vous souviendrez que vous avez mis un misérable dans le malheur.

» Vous m'avez conduit devant le lit de ma sœur. Je suis tombé à genoux, versant des larmes de sang, car je regrettais de lui avoir précédemment, en la rencontrant un jour dans la rue, donné un soufflet.

» Je la plains. Si l'on me devait d'aller à l'échafaud pour sauver ma famille, aussitôt je me ferais couper la tête.

» Mais je suis innocent et l'on se refuse à me croire à cause de mes mauvais antécédents. « Va donc, me répond-on, tu n'es qu'un criminel. »

» Non, ma sœur ne m'a pas immédiatement accusé formellement. Elle a seulement dit alors : « Je ne connais personne qui peut m'en vouloir à ce point. Je ne sais pas qui a pu faire cela. Ce ne peut être que mon frère. »

» Ah ! si le Christ pouvait parler ! Mais, propre à rien comme je le suis, j'aurai tous les torts. Je n'ai pas lancé le vitriol. Il faut être plus qu'un misérable pour agir ainsi et le coupable ne saurait mériter la pitié. »

TÉMOINS ENTENDUS

1er témoin. — M. Legrand, commissaire de police, raconte l'arrestation de l'accusé. Celui ci soutint qu'il revenait d'Armentières et s'y trouvait à l'heure du crime.

Il est exact qu'il avait loué une chambre dans cette ville, qu'en l'y vit le 5 février à 8 heures du matin environ. Il convient de remarquer qu'il a pu parfaitement prendre le train pour Armentières, aussitôt après son abominable méfait.

Pour avoir menacé sa sœur et l'avoir frappée, souffletée dans la rue, il avait été condamné précédemment en simple police.

2e témoin. — La victime porte un bandeau qui cache entièrement les yeux. On aperçoit néanmoins sur la figure et le cou, les traces des atroces brûlures dont elle a souffert.

Elle a ferme avoir reconnu son frère et, lorsque ce dernier prétend qu'au premier moment, elle ne l'a pas accusé d'une façon aussi formelle, elle réplique :

« Tu es un meurtrier. Tu es un mauvais sujet et un misérable pour avoir brûlé ainsi ta propre sœur. Je suis aveugle pour le restant de mes jours. »

3e témoin. — M. le docteur Bayard déclare qu'un œil est perdu et l'autre compromis. Adrienne Petit est dorénavant inapte au travail. Les aliments liquides sont presque les seuls qu'elle puisse encore prendre.

Le médecin a eu des craintes sérieuses pour sa vie.

Les autres témoignages présentent moins d'intérêt. Citons la femme Maillart et sa fille, repasseuses, voisines de la victime ; Eugénie Delporte, domestique à Armentières, dans le cabaret où l'accusé avait loué une chambre ; la femme Eyndans qui, le jour du crime, s'est rendue chez la femme de Petit ; enfin la femme Vanschoors à qui ont été tenus ces propos révélateurs de la préméditation : « J'ai là un revolver. — Ah ! C'est une belle fille, je lui mordrai le nez »

Les deux derniers témoins, François Colpart de Lille et la femme Gruson d'Armentières, avaient été assignés à la demande du défenseur.

Verdict et condamnation

Les questions posées au jury, après le réquisitoire du ministère public et la plaidoirie de Me Planck, ont été celles de blessures avec les circonstances de préméditation, de guet-apens et de parte d'un *oll*.

MM. les jurés répondent : Oui à la majorité, sur toutes les questions. Il n'y a pas de circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Petit à *dix ans de travaux forcés et à la relégation.*

La femme de l'accusé était venue à Douai. Le défenseur aurait désiré qu'elle fût entendue ; elle ne l'a pas été.

4e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Juvénal Lamarche, domestique au Cateau, est âgé de 23 ans. Il est né à Neuvilly, le 18 novembre 1865.

Lamarche est condamné à un mois de prison.

Défenseur, Me Bailleux.

BILAN DE LA SESSION

MM. les jurés ont eu à examiner quinze affaires et à prononcer sur la culpabilité ou l'innocence de dix neuf accusés. Cinq, parmi ces derniers, ont été acquittés.

Les quatorze autres sont désormais quatre forçats, un réclusionnaire et neuf condamnés à l'emprisonnement.

Il y a eu deux relégués et un individu soumis à l'interdiction de séjour.

La Cour d'assises a, durant la session, appliqué, au total, 29 ans de travaux forcés, 5 années de réclusion, 16 ans et 11 mois de prison, 5 années d'interdiction de séjour, enfin 100 francs d'amende.

Il reste une affaire à juger lundi, mais par contumace.

NORD

Le mouvement préfectoral. — M. Capelet, ancien sous-préfet d'Hazebrouck, secrétaire général de Seine-et-Marne, est appelé à d'autres fonctions, que l'*Officiel* ne précise pas autrement.

M. Claeys, conseiller de préfecture du Rhône, fils de M. Claeys, sénateur du Nord, est nommé conseiller de préfecture de la Loire.

Nos députés. — M. Morel, député du Nord, a été nommé membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour but d'établir une patente supplémentaire sur les grands magasins.

Une pêche extraordinaire. — Dans une lettre particulière, M. Louis Besnard, maître pilote à bord du stationnaire de l'Etat en Islande, le *Château-Renault*, rapporte un fait qui mérite d'être signalé. La goélette *Pauline*, capitaine Hars, appartenant à MM. Maillard et Clayssen, armateurs à Dunkerque, est tombé dans un banc de morues comparable à une véritable digue jetée au milieu de la mer. Il nous paraît inutile d'ajouter que l'équipage a largement profité de cette bonne aubaine. Une quantité considérable de morue a été capturée ; les marins de la *Pauline* n'ont pris aucun repos pendant plusieurs nuits. Enfin, le banc mouvant, considérablement amoindri, a vidé les lieux, laissant le pont de la goélette littéralement encombré.

Grâce à cette rencontre imprévue, la *Pauline* avait en cale 14 le mai, 420 tonnes du précieux poisson. C'est un fait sans précédent dans les annales de la pêche d'Islande. Si le sort le favorise même médiocrement pendant le mois de juin, ce navire sera obligé de revenir à Dunkerque par suite du manque de sel et de tonnes vides, bien avant la fin de la campagne.

Il est entendu que le fait que nous signalons est isolé et on aurait tort de supposer que l'ensemble de la pêche se présente comme étant très satisfaisant. Nous avons au contraire remarqué que bon nombre de bâtiments n'ont pas été favorisés pendant la première partie de la campagne. Tout compte fait, les chiffres de la moyenne au 15 avril, se rapprochent sensiblement des résultats connus l'année dernière à pareille époque.

En outre du *Bught d'Hecla* où la morue a été très abondante, il convient encore de citer le *Bught de Vase* où la goélette *Marie-Louise* a capturé 230 tonnes morues jusqu'au 15 avril. A noter aussi le banc de Faroé, très peuplé cette année.

Les autres parages de la terre de glace ont donné des résultats tout à fait médiocres.

Aucun sinistre n'est signalé jusqu'à présent.

BELGIQUE

Mouscron. — Lundi prochain, 27 mai, les élèves du Collège St Joseph de Mouscron, accompliront leur pèlerinage annuel à N.-D. de la Marlière. A 8 h. 1/2, une messe solennelle sera chantée à la chapelle. Une allocution sera donnée après l'Evangile par M. le principal du Collège.

Mgr Goossens, archevêque de Malines, a été créé cardinal au consistoire secret de vendredi.

La lutte à Bruxelles. — Aujourd'hui, à l'assemblée générale de l'association conservatrice, sera présentée le candidat indépendant M. Alph. De Becker, avocat, ancien député de Tournai.

Un attentat à la dynamite à Wasmuel. — Un attentat à la dynamite a été commis, dans la nuit de vendredi, à Wasmuel, chez un voiturier, membre du jury de la cour d'assises de Mons.

La dynamite était renfermée dans un tube en fer-blanc placé sur le seuil de la porte.

L'explosion a été formidable et a réveillé tous les habitants d'alentour.

Les dégâts matériels son, assez importants.

Cour d'assises du Hainaut. — *Les grèves de 1888 et le Congrès républicain de Châtelet. — Les socialistes. — Clôture des débats.* — Hier samedi, M. le président a déclaré les débats clos. Il a donné lecture au jury des 320 questions qui lui sont posées. La lecture prend trois gros quarts d'heure.

A 7 heures du soir le jury était encore en délibération.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 25 mai.* — Achi le Chombeau, rue de l'Alma, fort Fresez. — Emile Demuynck, rue de Denain. — Arthur Nuytten, rue des Longues-Haies, 58. — Henri Morel, rue Lannes. — Louise Rocq, Grande-Rue, 1. — Jean Block, rue Inkermann, 19. — Berthe Vercruysse, rue de Béaurepaire, 154. — *Mariages.* — Léon Mathis, 21 ans, lieutenant de dragons, à Pithiviers, et Marie Fiévet, sans profession, rue de Mouveaux. — Louis Bocquet, 30 ans, domestique, rue J. Deregnaucourt, et Sidonie Béghin, 29 ans, servante, rue de Denain, 40. — Cornille Degroote, 30 ans tisserand, rue Beaurewaert, et Léonie Debyttere, 23 ans, tisserande. — Louis Rouzeeuw, 25 ans, mécanicien, rue du Collège, et Marie Debuf, 21 ans, ouvreuse, rue Général Chanzy. — Horace Lebrun, 29 ans, instituteur rue Brézin, et Aglaé Donchevin, 25 ans, institutrice, rue de Rome. — *Déclarations de décès du 25 mai.* — Irma Decraene, 45 ans, ménagère, rue de Soubise, 74. — Antoine Renaut, 6 mois, rue d'Italy, 20. — Georges Dufermont, 7 mois, hameau du Hutin. — Desomer, présenté sans vie rue du Fontenoy, 28.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 25 mai,* — Rachel Tahan, rue de Calais. — Jules Catry, rue du Brun-Pain. — Madeleine Durenaut, rue du Jambon. — Romaine Vanvendeveldé, à la Croix-Rouge. — Germaine Ecritte, rue de la Croix-Rouge. — Alfred Dhaze, rue de la Marlière. — Jules Deman, rue de Gand. — Marie Verhaeghe, rue du Tissage. — *Mariages* — Louis Lelong, 38 ans, teinturier, et Céline Lehembre, 31 ans, sans profession. — Florimond Vanalderwerelt, 29 ans, menuisier, et Odile Delneufcourt, 26 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 25 mai.* — Martial Planckaert, 62 ans, 4 mois, journalier, Hôpital-Civil. — Maria Vandecarmer 6 ans, rue des Trois-Pierres. — Marie Delmotte, 49 ans, sans profession, rue de la Latte. — Ida Constance, 59 ans, 10 mois, sans profession, rue des Coulons. — Jules Deborge, 3 mois, 21 jours, à la Croix-Rouge.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 11 au 25 mai.* — Louis D'halluin, le Crumesse. — *Déclarations de décès du 11 au 25 mai.* — Louise Olivier, 16 ans 8 mois la Place. — Jean-Baptiste Alard, 4 ans 6 mois, le Blandinsse.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 19 au 25 mai.* — Jules Flament, au Cabre. — Céline Deprez, au Forest. — *Mariage.* — Ernest Lamont, cordier, et Victorine Hellin, 18 ans, journalière.

MOUVAUX. — *Déclarations de naissances du 19 au 26 mai.* — Alphonse Carpentier, la Placette. — Ernest Roussel, le Paradis. — *Déclaration de décès du 19 au 26 mai.* — Marie Laisne, 3 mois, les Duriez.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 15 au 25 mai.* — Hector Pauwels, Berquier. — Jean Ducatteau, Bailly. — Palmyre Vandercaemer, Vieille Motte. — Céline Devos, Vieille-Motte. — *Mariage.* — Emile Mullier, 32 ans, boulanger, et Augustine Marissal, 26 ans, repasseuse. — *Déclarations de décès du 15 au 25 mai.* — Paul Lenoir, 8 mois, au Risquons-Tout. — Madeleine Saint-Venant, 6 mois, Vieille Motte. — Alphonse Benique, 9 mois, Bas-Quartier. — Henri Lesage, 2 mois, Bas-Quartier. — Wastyn, présenté sans vie, Faubourg. — Anne Marie Liard 85 ans, veuve de Jean-Baptiste Surmont, Vieille-Motte.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille TISON-DECRANE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Irma-Léocadie Joseph DECRANE, décédée à Roubaix, le 25 mai 1889, dans sa 46e année, à munie des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 27 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Soubise, 74.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 27 mai 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Stéphanie FREMAUX, décédée à Roubaix, le 22 avril 1889, dans sa 66e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 27 mai 1889 à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Théophile LEROY, époux de Dame Hermance LEROUGE, décédé à Roubaix, le 10 avril 1889, dans sa 36e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 27 mai 1889, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Angèle WATTEAU, décédée à Roubaix, le 25 avril 1889, dans sa 13e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 27 mai 1889 à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Sophie BELOSSE, décédée à Roubaix, le 19 avril 1889, dans sa 43e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 27 mai 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Elise DELERUE, décédée à Roubaix, le 18 avril 1889, dans sa 54e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 27 mai 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Frédéric LEPOUTRE, époux de Dame Lucie VANNEMARCK, décédé à Roubaix, le 19 mai 1888, dans sa quarante-septième année, administré des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

Au pays du Dahomey

Il est dix heures du matin, la frégate se balance mollement sur son ancre sous un soleil de feu. A l'abri des tentes qui forment au-dessus du pont une sorte de toit, des hommes dorment à l'avant, au milieu des filins soigneusement lavés. A l'arrière, un chef de pièce nettoie son canon et de grosses gouttes de sueur coulent sur son corps vigoureux. Quelques matelots font l'exercice près de la coupée.

C'est sur le pont un silence écrasant que coupent seuls des commandements militaires, résonnant, secs et brefs, dans l'accablement de cette journée. Au-dessus des bastingages, la mer d'un bleu de plomb brille par place d'un tel éclat qu'elle fatigue les yeux.

Elle ondule lentement en une grosse houle jusqu'à la plage où elle déferle furieuse, formant à toute cette côte de Guinée une ceinture d'écume. C'est la barre, souvent infranchissable, toujours dangereuse, derrière laquelle on aperçoit du bord, sur une plage de sable, les baraques blanches des deux factoreries françaises de Kotonou, puis une ligne continue de buissons d'un vert invraisemblable, tranchant durement sur un ciel nuageux.

Nous quittons le bord, un de mes camarades et moi, tout heureux d'échapper une journée à la vie monotone d'officier de quart, pour visiter ce vieux pays du Dahomey sur lebuel courent tant de légendes. Nous prenons place dans un surf-boat, salués à notre départ par le sifflet du maître de quart rendant les honneurs. Le surf-boat est une embarcation spécialement construite pour franchir la barre. Une équipe de noirs de la côte de Krou la conduit. Assis sur les bords de la barque, ils manœuvrent des deux mains leurs courtes pagaies et causent bruyamment. C'est à l'obligeance du régisseur d'une des factoreries que je dois ce moyen de transport. Très-aimablement, il s'est engagé à nous faire conduire, mon ami et moi, au village lacustre d'Avausoury, un des points les plus curieux de toute l'Afrique.

Cependant, la côte se distingue plus clairement. Devant elle, la mer brise avec fracas. Cinq lames successives déferlent constamment, formant une nappe blanche bouillonnante.

Les noirs, jusque-là bavards et inattentifs, se taisent tout à coup. La première lame arrive en grondant. Courbé sur son immense aviron qui sert de gouvernail, le pilote fait un geste : tous les rameurs retirent leurs pagaies de l'eau.

La vague déferle sur le canot et nous couvre des pieds à la tête. Je me cramponne au banc pour ne pas être enlevé et, pendant un instant, je crois que nous allons y rester. Mais, non, nous flottons encore ; sur un signe de leur chef, nos noirs se sont remis à pagayer avec fureur. Une seconde lame succède bientôt à la première, et cela continue ainsi jusqu'à ce que le surf-boat à moitié rempli soit jeté à la côte par une dernière vague. Je n'ai pas le temps de me retourner, que déjà deux pirogueurs m'ont enlevé dans leurs bras et déposé encore tout étourdi sur la plage.

***

Le régisseur est là pour nous recevoir, et nous conduit à sa factorerie. C'est, au milieu d'une grande cour entourée de palissades, une maison en bois à un étage et des hangars où s'alignent des barils de noix de palme. Non loin de là, quelques cases groupées au pied d'un mât de signaux battant pavillon français servent d'abri à dix soldats d'infanterie de marine. — « Le poste de Kotonou » dit notre hôte en étendant le bras dans cette direction.

Nous entrons dans une grande salle où sont préparés des rafraichissements. Une table et quelques chaises composent tout l'ameublement.

— « Pâques », appelle le régisseur.

Une petite négresse de neuf à dix ans accourt aussitôt. Elle se précipite à notre rencontre, saisit notre main et se la pose sur la tête en signe de soumission.

— « C'est une petite esclave que j'ai achetée au marché de Whydah, pour la sauver de la servitude, me raconte l'agent de la factorerie ; enlevée de son village après une de ces razzias si fréquentes au Dahomey, elle se rappelle avoir été traînée toute une lune avec sa mère derrière l'armée, pour être conduite à la côte. »

Pâques a une petite figure intelligente. Elle nous regarde avec de grands yeux étonnés et va se blottir dans un coin. A ce moment, la porte s'ouvre devant le sergent et le caporal du poste. Encore tout émus de leur bataille, ils traînent derrière eux un serpent boa de près de trois mètres de long.

— « Depuis longtemps je savais qu'il se promenait sous le plancher de ma chambre, nous dit le caporal, et je l'entendais souvent souffler après les rats. Aujourd'hui j'aperçois sa tête passant par un trou sous mon lit. Je saute sur ma baïonnette et je l'embroche, mais il se débattait tellement que j'ai été obligé d'appeler le sergent pour l'achever.

— « Un vilain voisin que vous aviez là.

— » Oh ! mon lieutenant, me répondit-il, il y en a encore d'autres. Ainsi, je sais que dans le toit vivent deux petits serpents crachеurs. Je les ai aperçus une fois, mais je n'ai pas encore pu m'en défaire. Comme tous les blancs de la côte, je suis habitué à ces hôtes désagréables.

— Cependant, le temps se passe et nous sommes désireux de continuer notre promenade. Je prends congé de ces braves petits marsouins et, conduit par notre hôte, j'arrive à la lagune. Une grande pirogue à quatorze pagayeurs est prête à partir. A l'avant se place l'interprète auquel le régisseur remet une canne que lui a donnée le chef du village d'Aransoury. Cette canne doit nous servir de sauvegarde en cas de mauvaise rencontre. Au milieu de l'embarcation il y a deux chaises pour mon ami et pour moi. Nous nous embarquons et bientôt nous voilà glissant entre deux rives bordées de palétuviers.

A droite et à gauche, ce sont de grandes étendues vaseuses, grisâtres, où courent des crabes de terre. Des buissons d'un vert très vif alternent avec des flaques d'eau et cela continue ainsi jusqu'à perte de vue. Çà et là de grosses fleurs rouges étalent leur calice sanglant et des aigrettes blanches passent de leur pas tranquille d'échassier au milieu de ces boues. De tout cela monte une odeur de vase et de marais mêlée à des senteurs fortes de plantes.

C'est une atmosphère lourde, pleine de miasmes de fièvre sous un ciel bas. Aucune trace de vie humaine dans ces solitudes silencieuses où règnent la pourriture et la désolation. On se sent saisi d'une immense impression de tristesse qu'ont ressentie les indigènes du pays quand ils ont appelé ces marais Kotonou, c'est-à-dire « lac des morts ».

Bientôt se montrent de petites îles d'un vert émeraude et des bancs de sable à fleur d'eau où dorment étendus paresseusement d'énormes crocodiles. Nous nous approchons d'eux en poussant des cris. Ils ouvrent un œil, se soulèvent péniblement et se laissent glisser dans la lagune en ondulant leur grosse queue écailleuse. Depuis deux heures déjà la pirogue suit ces rives monotones, lorsque tout à coup l'arroyo s'élargit et une immense étendue d'eau se déroule devant nous jusqu'à l'horizon. Le ciel s'est éclairci, le soleil fait miroiter la lagune grisâtre. Un pêcheur noir, debout dans sa pirogue, jette ses filets ; de grands morceaux de bois plantés dans la vase pour jalonner le chenal, se profilent sur le ciel et, là-bas, un tonnerre lointain gronde sur le pays inconnu du Dahomey.

***

C'est là derrière cet horizon, que Gréré préside, sur un trône d'ossements, les massacres humains célébrant ses victoires ; c'est là qu'autour de lui les amazones vibrantes de toute leur nervosité de femmes, frémissent crainte et d'amour devant le maître tout-puissant qui dépêche ainsi des messagers à son père du ciel.

— « Avausoury » dit notre interprète, grand nègre à la barbe frisottée, jusque-là muet et digne.

Je tourne la tête et, à gauche, je vois se dessiner sur la verdure une réunion de cases d'aspect étrange.

— « Hein ! s'écrie tout à coup mon camarade comme les géographes sont quelquefois trompés par des récits fantaisistes ! Elysée Reclus prétend que dans le village d'Avausoury les cases sont couvertes à plat, et que sur ces terrasses, les noirs dansent la hamboula. Ce serait plus commode et plus joli, en effet que ces toits pointus ; c'est malheureux pour leur agrément que les habitants du village lacustre ne lisent pas la *Géographie universelle* ! »

Bâties sur pilotis, élevées sur l'eau à une certaine hauteur, ces huttes en roseaux sont entourées de longues perches où sèchent les filets. Sur l'une d'elles flottent le pavillon français. C'est le poste. L'embarcation y accoste. Sur l'étroite plate-forme qui précède la case, cinq tirailleurs gobonnais du plus beau noir sont rangés au port d'armes. Raides, immobiles, le petit doigt sur la couture du pantalon, ils nous attendent. Le caporal commande « Rompez vos rangs » et nous fait entrer dans le poste. Il y a là quelques escabeaux, des sha-sha, sortes de nattes du pays servant de lit, roulées dans un coin. Au milieu de la pièce, un négrillon fait chauffer sur des charbons je ne sais quels maigres aliments.

Les Gabonnais placent leurs fusils contre la muraille en roseaux et sortent préparer deux petites pirogues pour nous faire visiter le village. Cependant, sur les plates-formes des cases voisines, des femmes aux traits durs brutaux, abêtis, se pressent pour nous voir.

« Les vilains bonshommes, me dit mon ami.

— » Mais non, tu vois bien que ce sont des femmes.

— » On ne le dirait pas à leur figure.

Le caporal vient nous annoncer que les pirogues sont prêtes. Je m'assieds à l'avant de l'une d'elles, un tirailleur pagaie derrière et en route pour la Venise africaine. A droite et à gauche, c'est un grouillement de formes noires ; de vieilles femmes ridées, dorment le dos appuyé à leurs cases, des mères portant leur dernier-né suspendu sur le dos, écaillent des poissons, des négrillons se roulent dans des pirogues envasées ; tout cela s'agite et jacasse d'une voix aiguë.

Sous les cases, sur des radeaux, de petits bœufs dorment au milieu d'un troupeau de volailles. Nous croisons de grands noirs debout dans leurs pirogues, derrière des herbes amoncelées qu'ils viennent de couper sur la rive. Une jeune femme passe à côté de nous et échange quelques paroles avec mon compagnon. Il la suit des yeux et elle se retourne pour lui sourire. Grande, svelte, admirablement faite, elle balance ses hanches dans le mouvement qu'elle fait pour pagayer.

— « La belle fille » ne puis-je m'empêcher de dire, tandis qu'elle disparaît à un tournant dans un rayon de soleil.

— » Ça y a femme aimer beaucoup soldat français », répond mon tirailleur en se redressant et en montrant dans un sourire fat ses dents blanches entre ses lèvres noires.

Cette boutade me fait rire. Ce brave petit Gabonnais n'a jamais vu le pays dont il défend le drapeau, mais il est fier d'être soldat français, d'avoir un pantalon rouge bouffant, une veste bleue soutachée de jaune et un fez.

— « Tout ça sauvages » ajoute-t-il en me montrant un groupe de noirs qui se pressent devant la case fétiche.

***

Nous accostons le petit banc de sable qui précède cette case. Un bande de négrillons se sauve en criant à mon approche et un vieux nègre essaie de m'empêcher d'entrer par des gestes suppliants. Mon tirailleur lui adresse d'un air sévère quelques paroles que je ne comprends pas. Il me laisse passer, mais il me suit d'un œil craintif et mécontent. Grimaçants, de petits dieux d'argile garnissent le fond de la case.

Devant eux s'